

MOULINEAUX



Le Mouli'News

N°2 Mars 2021



Ecole
Maternelle :
02.35.18.00.48

Ecole
Elémentaire :
02.35.18.05.65

La Poste :
02.35.18.02.30

Mairie de
Moulineaux :
02.35.18.02.45
accueil@
mairiemoulineaux.fr

[https://
www.facebook.com/
moulineaux76](https://www.facebook.com/moulineaux76)

Site: [http://
www.mairie-
moulineaux.fr](http://www.mairie-moulineaux.fr)

Chères Moulinaises & chers Moulinais

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présagent de l'arrivée prochaine du printemps, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet car il est largement relayé par les médias et je ne souhaite pas alimenter davantage cette période anxiogène pour nous tous. Toutefois, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers. Je tiens également à vous rappeler que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Prochainement, je ferai un point sur le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021, il sera publié dans le prochain numéro « *les sources de Moulineaux* » mais il est d'ores et déjà consultable sur le Facebook ainsi que sur le site internet de la commune à la rubrique procès-verbal du 16 février 2021.

Très cordialement

Frédéric LE GOFF
Maire de Moulineaux

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SYSTÈME D'ALERTE AUX POPULATIONS PAR SMS AU PROFIT DES COMMUNES

Ce système d'alerte par SMS pourra être utilisé pour les événements nécessitant de demander à la population d'appliquer des consignes ou de suivre des recommandations, pour assurer sa sécurité ou protéger sa santé : accident industriel ; phénomène naturel (mouvements de terrain, inondations, etc.) ; événement météorologique (canicule, orages, vents violents, etc.) ; situation sanitaire exceptionnelle ; attentat ; pollution atmosphérique ; etc.

Le système d'alerte consiste en un logiciel informatique, accessible via une application web.

Seuls les services de la Métropole disposeront d'un accès à cette application.

L'inscription au système d'alerte et la réception des SMS sont gratuites. À partir du 1 mars 2021, chaque personne peut s'inscrire sur le site internet de la Métropole (ou à défaut, via la plateforme téléphonique Ma Métropole au 0800021021). Elle devra choisir la commune pour laquelle elle souhaite recevoir les alertes.

Les parties s'engagent à ce que les données à caractère personnel objets de la présente convention soient collectées et traitées conformément au cadre juridique en vigueur sur la protection des données à caractère personnel (Règlement Général (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018 sur la protection des données dit RGPD et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée). À cet effet, ce traitement de données fait l'objet d'une inscription aux registres des traitements de données à caractère personnel respectifs de la Métropole et de la Commune.



Le prochain Conseil Municipal des Enfants aura lieu le mardi 9 mars à 16h30 à la mairie

Ordre du jour :

- 1- Point sur les commissions choisies
- 2-Répartition des propositions de projets des programmes électoraux dans les différentes commissions
- 3-Ouverture de la boîte à idées
- 4-Point sur les groupes de travail
- 5-Questions diverses



AMICALE DES AÎNES DE MOULINEAUX

Quelques nouvelles de notre jeu « **la Grande Loterie des Confinés** » qui continue jusqu'au 13 mars prochain.

Petit bilan à la moitié du jeu, près de 400 cases ont été achetées par les membres de notre association et leurs familles, les grilles vertes, rouges et bleues ont désigné leurs gagnants et nous poursuivons le divertissement avec les grilles jaunes, oranges et violettes.

Le Bureau a décidé d'augmenter le nombre et la qualité des lots. Le super lot de fin sera remplacé par un SUPER TIRAGE avec plusieurs surprises. Nous vous attendons de plus en plus nombreux (n'hésitez pas à associer vos proches et amis) pour jouer et rejouer afin d'augmenter vos chances de gagner et nous invitons les adhérents de l'Amicale qui n'ont pas encore participé à venir nous rejoindre.

Je vous rappelle que l'argent investi sert à acheter quelques lots et à gonfler notre caisse en prévision de la reprise de nos activités !!!

Bonne chance à toutes et à tous.

Le Président.

Voici les résultats du 2ème tirage de notre jeu : la grille verte

1er lot : 1 centrifugeuse pour jus de fruits et légumes : Gérard DOUCIN

2ème lot : 2 bons d'achat de 10€ chez TATA CARO : Berthe MARCINKIEWICZ

3ème lot : 1 filet garni : Mugnette GUILBERT

4ème lot : 1 batterie de secours pour téléphone portable : Monique BERTHE

5ème lot : 1 casier à bouteilles modulable : Edith LENDORMY

6ème lot : 1 casier à bouteilles modulable : Joël BOURMAULT

Et ceux du 3ème tirage : la grille bleue.

1er lot : 1 sac à main et une écharpe : Astrid HAUPOIS

2ème lot : 1 presse agrumes électrique : Denise MORIN-MORADELL

3ème lot : 1 coffret gourmandises : Nicole et Gérard BOUILLON

4ème lot : 1 filet garni : Monique BERTHE

5ème lot : 1 casque Bluetooth : Nelly Corre & Thierry DURAND

6ème lot : 1 casier à bouteilles modulable : Sylvain BENARD

Revalorisation de la peupleraie

La peupleraie du Port de Rouen sur les terrains de MOULINEAUX et LA BOUILLE est en site Classé.

Les travaux d'abattage dans le cadre de la sécurisation de la peupleraie concernent quelques 700 arbres plantés à la fin des années 1960. Ils sont concernés par une protection au titre des paysages car situés au sein du site classé de la Boucle de ROUMARE. L'état des arbres arrivés à maturité se dégrade de plus en plus avec risque de chutes avérées. En effet, *l'armillaire*, un champignon, s'attaque au système racinaire des peupliers provoquant de gros dégâts. Ce champignon atteint en priorité les spécimens les plus âgés avec une déstabilisation des arbres et à court terme leur chute.

Des peupliers tombent fréquemment et présentent un réel risque de sécurité par rapport aux promeneurs et surtout pour la circulation rue Louis MOGUEN (RD 67) à MOULINEAUX. De même, la clôture de l'ICPE station de transit de sédiments de dragage du GPMR est fréquemment endommagée par des chutes de branches ou d'arbres.

Dans ce cadre, afin de sécuriser la RD 67 et la limite ouest de l'ICPE, le GPMR procède à un abattage en urgence de 285 arbres dangereux. Pour cela, un diagnostic de l'état sanitaire des arbres situés dans ces deux secteurs a été mené par un spécialiste fin 2020.

Les arbres seront broyés et revalorisés en plaquettes pour chaufferie biomasse. La DREAL a autorisé l'abattage en date du 6 janvier 2021 ainsi qu'une autorisation spéciale du Ministre chargé des Sites a été établie après avis de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages). Le site est visé par un projet de reconversion paysagère intégré au cadre plus large des mesures d'accompagnement du projet d'amélioration des accès maritimes du Port de Rouen. En effet, le GPMR prévoit que la peupleraie face l'objet d'un remplacement progressif des sujets arrivés à maturité, permettant une valorisation du patrimoine paysager. Les études relatives à cette reconversion ont été menées depuis 2018.

L'avant-projet détaillé propose à ce jour de :

- Créer une grande prairie au Nord qui pourrait être entretenue grâce à du pâturage, bordée de bosquets ;
- Aménager au Sud des prés-vergers clos et pâturés, agrémentés de mares, et plantés de bosquets d'arbres ;
- Proposer un itinéraire de promenade au centre du site, dans l'emprise de la future piste cyclable (Réalisation ultérieure au projet).

Extrait de la proposition d'avant-projet détaillé du projet de restauration paysagère de la peupleraie de MOULINEAUX-LA BOUILLE du GPMR (source : Atelier des Paysages, 2020)

Les autorisations administratives de ce projet sont en cours, les aménagements porteront sur une durée de 3 ans à compter de fin 2021.



Règlementation sanitaire départementale concernant les chiens

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

J'ajoute que votre responsabilité pourrait être engagée en cas de dommages sur des personnes ou des animaux.

Un chien d'attaque ou un chien de garde et de défense doit être tenu en laisse par une personne majeure lorsqu'il circule sur la voie publique ou dans les parties communes d'un immeuble collectif.

Les chiens qui doivent être muselés sont les suivants :

- Pit-bulls c'est-à-dire les chiens de races ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier
- Boerbulls c'est-à-dire les chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff
- Chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa

Chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler

L'accès aux transports en commun, aux lieux publics autres que la voie publique et aux locaux ouverts au public est interdit aux chiens suivants :

- Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier
- Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff

Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa

Leur stationnement dans les parties communes d'un immeuble collectif est également interdit.

Les chiens suivants peuvent accéder aux transports en commun, aux lieux publics autres que la voie publique et aux locaux ouverts au public à condition d'être tenus en laisse et muselés :

- Chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier
- Chiens de race Mastiff
- Chiens de race Tosa

Chiens de race ou assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler

Il est rappelé également aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie.

- De plus, la commune procède au recensement des chiens quelque soit leur race.

Merci d'utiliser le formulaire ci-joint ou de vous présenter en mairie.



RECENSEMENT DES CHIENS

Propriétaire

Nom : Prénom :

Adresse :

No de téléphone :

Adresse e-mail :

Données du chien

Nom du chien : Sexe : ☐ M ☐ F

Race : Taille : ☐ Petit ☐ Moyen ☐ Grand

Couleur :

Date de naissance :

No de la puce :

Date de vaccination rage: (recommandé)

Date :

Signature du propriétaire :

Photo du chien

Le formulaire dûment complété est à retourner à l'accueil de la mairie
ou l'envoyer à accueil@mairiemoulineaux.fr